

SECTEUR DE FORMATION 12 – FORESTERIE ET PAPIER

CLASSEMENT DES BOIS DÉBITÉS (DEP 5208)

TABLEAUX D'HARMONISATION

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Programmes d'études en lien d'harmonisation	1
Information sur les tableaux d'harmonisation.....	1
Tableaux d'harmonisation interordres	3
Classement des bois débités et Technologie de la transformation des produits forestiers	5
Technologie de la transformation des produits forestiers et Classement des bois débités	6

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme d'études Classement des bois débités (DEP 5208) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Classement des bois débités* (DEP 5208) présente des compétences communes avec le programme d'études suivant :

- Technologie de la transformation des produits forestiers (DEC 190.A0).

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon la rubrique suivante : les tableaux d'harmonisation interordres.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

Tableaux d'harmonisation interordres

Programme de provenance : Classement des bois débités
1998

Programme de destination : Technologie de la transformation des produits forestiers
1997

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Classement des bois débités, peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Technologie de la transformation des produits forestiers, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Classement des bois débités 1998 DEP – 5208 18 compétences, 930 heures		Technologie de la transformation des produits forestiers 1997 DEC – 190.A0 21 compétences, 1920 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
236368	Classer des pièces de bois d'essences feuillues de qualité régulière	00HL	Appliquer des normes de classification
et			
236406	Classer des pièces, d'épinette, de pin gris et de sapin (EPS), selon les catégories d'utilisation		
et			
236417	Classer des pièces de bois de pins blancs et rouges de l'est		
et			
236434	Classer des pièces de bois en fonction des critères de l'inspection standard et des produits spéciaux		

Programme de provenance : Technologie de la transformation des produits forestiers
1997

Programme de destination : Classement des bois débités
1998

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Technologie de la transformation des produits forestiers, peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Classement des bois débités, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Technologie de la transformation des produits forestiers 1997 DEC – 190.A0 21 compétences, 1 920 heures		Classement des bois débités 1998 DEP – 5208 18 compétences, 930 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
00HG	Spécifier les caractéristiques de la matière ligneuse en fonction des produits à fabriquer	236334	Différencier les caractères internes et externes des essences commerciales
00HH	Utiliser du matériel informatique et des logiciels	236362	Utiliser l'équipement informatique
00HJ	Établir les caractéristiques géométriques de la matière ligneuse et de ses dérivés	236346	Mesurer des pièces et des débits sur des planches d'essences commerciales et des défauts sur des planches d'essences feuillues
		et 236383	Mesurer les défauts sur des pièces d'essences résineuses
00HL	Appliquer des normes de classification	236368	Classer des pièces de bois d'essences feuillues de qualité régulière
		et 236406	Classer des pièces, d'épinette, de pin gris et de sapin (EPS), selon les catégories d'utilisation
		et 236417	Classer des pièces de bois de pins blancs et rouges de l'est
		et 236434	Classer des pièces de bois en fonction des critères de l'inspection standard et des produits spéciaux

00HP	Analyser les phases d'un procédé de conditionnement	236373	Appliquer des notions relatives au séchage du bois de sciage
00HV	Assurer l'implantation et le suivi d'un programme de prévention en santé et en sécurité au travail	236321	Appliquer les règles de santé et de sécurité au travail